



Résiliation contrat auto pour impayer.

Par **patou3**, le **08/03/2011** à **17:00**

Bonjour,

Voilà, mon contrat d'assurance auto a été résilié pour impayé en juillet 2010, je l'ai su après avoir contacté mon assureur pour déclarer un sinistre auto le 14/02/2011 dont je ne suis pas responsable.

J'ai reçu un courrier en septembre d'un Cabinet d'huissier comme quoi je devais régler mon retard immédiatement, seulement en aucun cas il est stipulé que mon contrat avait été résilié dans ce courrier. je n'ai reçu aucun courrier de mon assureur me le signalant.

Donc en Février 2011 suite à un accident donc je suis pas responsable parce qu'on m'est rentré dedans, j'ai envoyé mon constat à mon assureur, je l'ai appelé tout était ok je devais attendre un coup de fil d'un expert. une semaine passe pas d'appel d'expert donc je rappelle l'assurance et là à ma grande surprise, j'apprends que mon VI ne sera pris en charge parce mon contrat a été résilié.

Ma question: Que puis-je faire? existe-t'il un recours à cela?